

LETTRE D'INFORMATION DU 12 MARS 2011

ZONE COMMERCIALE DU CHARMOY

A la demande de nombreux adhérents et sympathisants, nous vous adressons un résumé des événements concernant l'historique de cette affaire.

**RAPPEL DES EVENEMENTS :**

2006 : étude de marché à la demande conjointe de la municipalité de l'époque, dirigée par M. Antoine SANZ, alors Maire d'Auxonne, et le groupe LECLERC. Modification du classement des 39 hectares de la zone du Charmoy, en zone à vocation commerciale (zone d'urbanisation future à vocation d'activités du P.L.U.)

Début 2009 : conseils municipaux et réunions de travail. Information du Président de la Communauté de Communes, M. Jean Paul VADOT, par le Maire d'Auxonne, M. Raoul LANGLOIS (Inf'Auxonne n°25).

Octobre 2009 et janvier 2010 : présentation du dossier par le groupe LECLERC, avec le soutien de la municipalité d'Auxonne, à la Commission Départementale et Nationale d' Aménagement Commercial : autorisation refusée.

Juin 2010 : la municipalité d'Auxonne organise une consultation des électeurs, pour recueillir l'avis de la population : 79% de OUI , pour une participation supérieure aux élections européennes et régionales, ce qui ne doit pas donner lieu à contestation.

Fin février, début mars 2011 : prise de contact par notre association avec des candidats aux élections cantonales, afin de connaître leur position sur ce projet. M. Jean Paul VADOT est contre, trois autres candidats se prononcent pour sur le fond, mais émettent des réserves sur la forme.

7 mars 2011 : réunion du Conseil de la Communauté de Communes : après la séance, soutien du projet par la grande majorité des conseillers présents. De nombreux adhérents de notre association faisaient partie du public (une centaine de personnes).

8 mars 2011 : rejet du nouveau dossier par la CDAC. Le Président de la Communauté de Communes , M. Jean Paul VADOT, a voté NON, le Maire d'Auxonne, M. Raoul LANGLOIS, ainsi que son adjointe, ont voté OUI. (Bien Public 10/03)

**ET MAINTENANT ?**

Les adhérents de notre association, réunis en Assemblée Générale, ont décidé à l'unanimité, de soutenir ce projet. Depuis nous avons reçu beaucoup de soutien de la part d'adhérents, mais aussi de sympathisants d'Auxonne et des communes avoisinantes, qui souhaitent voir se réaliser ce projet.

Nous ne voulons pas être aux ordres du Grand Dijon qui, pour préserver ses propres zones commerciales, dicte ses consignes de vote. De plus, nous refusons de devoir parcourir 20 ou 40 km pour nos achats culturels, sportifs, ludiques et éducatifs, équipements maison et voiture... Une cafétéria, un hôtel seraient également les bienvenus.

Nous souhaitons qu' Auxonne et son canton, retrouvent un dynamisme qui profitera à tous, y compris au commerce local. Une ville comme la nôtre, avec ses nombreuses associations, son patrimoine historique et son tout nouveau port, doit se battre pour se développer économiquement et commercialement, pour attirer de nouveaux habitants et consommateurs, plus de touristes, plus d'investisseurs et beaucoup d'emplois.

Merci à tous pour votre soutien.

Le Président

